IN THE LAVENDER FIELDS.

The Work of Harvesting England's Great Crop of Scent-Laden Flowers.

There are few more delightful scenes than a field of lavender, with the morning sun lighting up the ever changing colors of the swaying stems. As fleecy clouds move across the sky the blue mauve of the field takes a darker tinge, and then, as the sun's brilliant light plays again without hindrance on the great patch of scent-laden flowers, the hue becomes almost a Cambridge blue. But only for a moment; the variations are ceaseless. The color of a lavender field has baffled the brush of many an artist, and none that we can recall has ever been able to catch these wondrous shifting tints with anything like truth.

Spring frosts often do considerable damage to the lavender plants, but although this year the frosts were keen enough to cut down the potato haulm they seem to have spared the lavender. The net result is that, while the bunches of so-called "Mitcham lavender" which find their way to Covent Garden are full and well flavored this year, the yield of essential oils is also excellent, for the long spell of sunshine has enriched the little cups which constitute the sprigs of bloom. It may surprise a good many people to learn that there is not, nor has there been for many years, such a thing as Mitcham lavender. There was a time when Fig's Marsh boasted as many as five stills, and when Mitcham was certainly the center of the lavender industry, but the scene of operations has shifted, and now Beddington, Wallington and Carshalton constitute with a radius of about six miles Surrey's lavender growing area. There are something like 150 acres under cultivation in Surrey (notably at Carshalton), and if the retailers maintain the Mitcham legend it is because the Surrey lavender is noted for its quality and Mitcham is a good name to stick to. The flower is also grown at Hitchin (Herts), Grove Ferry, near Canterbury, and in Bedfordshire.

Lavender growing is certainly one of the things better done in England than in France, for a pound of English oil ranges in price from 25 shillings to as much as 100 shillings in exceptional times, whereas seven shillings or eight shillings is the price obtained for an equal quantity of the French variety. A good deal of the French lavender is grown wild, and the natives of the Alpes Maritimes gather it and distill the oils in primitive fashion. There is nothing primitive in the way the industry is carried on in this country, and a visit to the fields of one of the largest growers of Carshalton, William Wood, affords abundant evidence of the careful manner in which operations are conducted from the time when the young plants are put in the ground until they have reached the zenith of their oil-yielding powers in the third and last year of their existence. In the first year they are planted some 20 inches apart, and in the following season alternate rows are transplanted elsewhere, leaving the spreading plants more than three feet of space in which to thrive and develop. The planting is done on the square, and the symmetry of design presented to a visitor standing in the center of a field of yearlings, the rows radiating in perfect formation from a middle point, is eminently attractive. There is no mistaking the two and three-year-old crops, for while the former may be, as they are this season, full bodied and strong, the sprigs of the older plants are weighed down with the weight of their oil-laden cups. Then, too, there is a distinct difference in colr between a field of lavender two years old and one which is nearing the end of its term, the young blossoms partaking of a more delicate hue. One advantage the lavender grower possesses over other cultivators is that he has no need to fear the depredations of the birds. Partridges and larks may build their nests in his lavender, but the scent of the flower tempts them not at all, and but for the fact that the rabbits may bite off the straggling sprigs which interfere with their runs the lavender has no enemy save the spring frosts.

The harvesting has to be conducted with great care. The fields rapidly ripen under the summer sun, and all the reaping which is done for the sellers of "sweet lavender, 16 branches a penny," has to be done while the dew is still upon the land, for to "bunch" the sprigs when the sun has dried the ripe blooms would mean to lose millions of the scent giving cups that would fall under the pressure of the reaper. The lavender which is destined for the distillery, and which is cut throughout the day, is laid on what are known as St. Petersburg mats, which are bound around about 60 pounds of lavender stalks, and in this way the bloom is carried to the stills. Here coppers holding as much as a ton of lavender boil the flowers, the steam which is given off being condensed, and the oil separated from the water. Stripped to the waist, the men work night and day in the heat of the barn-like buildings of two stories, with the furnaces below and the distillery in the floor above. Carefully the boiling process is watched until the time comes for securing the precious oil of lavender, which makes scent for the million. But that after all is the business and the least attractive side of the calling of the grower over whose fields one is roaming. It is the growing lavender which possesses so many charms for the visitor. The air is charged with a faint scent of the flower, the bees (black bumble bees) buzz in thousands above the sprigs of blossom, and butterflies—the chalkhill blue, the handsome sulphur-tinted yellow and many others—add to this scene of varied colors over which the reaper is passing with the swish of his sickle. Who would not envy the lavender grower, who pursues his calling amid such delightful surroundings?—London Globe.

MEETING ROYALTY UNAWARES

Amusing Adventures of People with Kings and Queens They Didn't Know.

Many amusing stories are told of the adventures of royal personages when they have divested themselves of what may be called their official dress and assumed the guise of ordinary mortals. And no one loves more to tell these tales of misadventure than the royalties themselves.

The czar still recounts the story of an experience he had some years ago in Scotland. It was in the early days of his cycling enthusiasm, and he was riding in company with Princess Maud. When the royal cyclists were walking with their machines up one of the steep hills near Balmoral they overtook an old Scotsman who wished them "good day" and seemed disposed for gossip.

The young pair entered into the spirit of the adventure, and chatted merrily about their cycling until they reached the top of the hill. Before they remounted the garrulous old man looked wonderingly at the machines and said: "Weel, weel, they're grand things for you toon lasses and laddies." When they had got out of hearing the royal pair literally laughed until they cried, and the czar even yet answers to the name of "the toon laddie" among his cousins.

Not many months ago the German emperor sustained quite a shock. Like King Leopold of Belgium, the kaiser loves occasionally to take a solitary ramble in the country. One day last summer while at Potsdam he had wandered further than usual and at dusk found himself, dusty and weary, still a dozen miles from the place. When at this stage a country woman driving a cart overtook him he greeted her politely and asked her to allow him to take a seat in the cart. The woman looked down critically at the dusty and disheveled man, and, whipping up her horse, said: "Not me; I don't like the looks of you."

Some distance ahead a mounted patrol stopped the woman and asked what the emperor had said to her. "The kaiser?" she queried, in amazement. "What kaiser?" Then, as the truth gradually dawned on her, she turned pale, gave a frightened look at the dusty figure coming nearer, and drove rapidly away.

Ex-Queen Emma of the Netherlands and her daughter, the queen of to-day, had many amusing experiences in their wanderings incognito. Last summer, when they were staying at one of the hotels in the Tyrol, the young queen won all hearts by her sweetness of disposition and vivacity. There was one young Englishman who was so overcome by her charms that he followed her everywhere in spite of a frowning mamma, and, it must be said, with some mischievous encouragement from the daughter. His attention at last became so marked that one day the young girl and her mother disappeared without warning, and it was only some days after that the young Englishman learned, through the papers, that the young lady he had wooed so persistently was the girl queen of Holland.

Many good stories are told of the curious adventures of Queen Margaret of Italy on her mountaineering excursions. The story of how she entertained a party of tourist climbers in one of the mountain huts is well known, but few have heard of another little adventure which befell her this summer. The queen, whose energy is always the envy and espair of her suite, had wandered away from her attendants, and had not only lost her way, but was both hungry and fatigued, when she saw a peasant's cottage in the distance.

Making her way to it her knock was answered by an old peasant woman, whom she asked for rest and refreshment. "Come in, my dear, and welcome," the kindly old peasant said. The queen entered and insisted on helping her hostess to prepare the simple meal of milk and bread. When the belated attendants reached the cottage they found the queen and the old woman gossiping and eating with all the freedom of old friends, and it was not until some days later, when a handsome present arrived at the cottage, that the woman learned how she had entertained her queen.—London Mail.

Custom at Opening of Parliament.

When the English parliament opened the other day a queer old custom, which has come down since 1605, was observed as usual. While parliament waited its officers searched the vaults below parliament house for an imaginary Guy Fawkes. Not once since the gunpowder plot of 1605 was discovered has the search been omitted. At that time, as the school histories tell, the vault under the house of parliament was filled with barrels of gunpowder and Guy Fawkes, though by no means the chief conspirator, was caught while getting ready to light the fuse which would have blown lords and commons alike higher than the top of the tower. Fawkes and a number of his fellow-plotters were executed after they had been tortured to make them confess, and the day of the discovery of the plot, November 5, was proclaimed a holiday. For years the anniversary was celebrated throughout England, and only within late years has its general observance fallen into disuse.—Chicago Tribune.

Relieved Him.

Magistrate—Do you acknowledge that you were with the gang when this man was robbed?

Prisoner—I refuse to commit myself, judge.

"All right; I'll do it for you. Three months."—Philadelphia Record.

The Infantile Way.

Young Mother—Oh, dear! I wonder what the baby is crying for now? We have to give him everything he seems to want.

Young Father (grimly)—I guess he's crying for something to cry for.—Judge.

SHOPPING IN JAPAN.

Great Deliberation Marks All Business Transactions—Some Queer English.

Japanese are very fond of strolling through their bazars. You enter at one door and leave by another. Goods for sale are displayed on each side of aisles that wind through the length of the shop. Passing up and down these aisles they lead you to the second, and often third, story of the building, then back again through different aisles, causing you to travel the length of the establishment many times. Finally you see the doorway a few feet distant, but even then you must travel this maze several times its length to escape.

Usually shopping is very restful in Japan. You sit around on the floor, and in some shops they bring you cups of tea to sip and a "hibachi" from which to light your pipe.

Time is of no consequence to the orientals, nor are they eager to sell. Their ideas of trade are very peculiar. You are compelled to ask them whether you can see articles after their stating that they have them in the store. Ten pieces of an article sometimes cost 12 times the cost of one. They will not sell a hundred at a less rate, but insist on your paying extra because of the large quantity desired. They frankly tell you their price to Japanese customers, and then that foreigners have to pay about 50 to 100 per cent. more, and laugh.

In the largest dry goods store in Tokio 50 clerks are seen kneeling upon the floor of the large building, but no merchandise is visible. It is kept in fireproof (?) structures in the rear, and carried to and fro for customers' inspection by numerous boys. It is very interesting to watch proceedings in such a store.

Nearly all Japanese stores are conducted in the same manner, though some shops have on display samples of articles sold. If a foreign lady is shopping, a crowd of Japanese usually blockade the store, anxious to see the strange sight. Preparatory to the new treaties going into effect the government issued an order for the natives to abandon this obstructive habit.

The Japanese are great imitators. Almost every staple article has its imitation there and its label counterfeited. A Philadelphia shoe blacking has half a dozen imitations. One maker inserts his name, leaving North Front street, Philadelphia, remaining, and the label unchanged, except "superior quality" is superior quarity." Another inserts his name and Japanese town, but leaves "133 and 146 North Front street," and so on.

The Japanese make heroic efforts at English. While butchering it horribly they do remarkably well, considering everything. On the few English signs of leading firms on Tokio's chief street are seen: "Druccist," for druggist; "foreign gords," "caned goods, wholesale and detail," "The shop of the articles of the finery," "The carriage and all of harness" and "A harness maker," "manufaktealary," "apothekaly," etc. —Baltimore Sun.

HIGH PRICES FOR EARTH.

Ten to Thirty Cents a Pailful Is Paid by Cultivators of House Plants.

Flowers do not constitute a florist's sole stock in trade. He deals in plain, everyday earth. Persons who live where soil is abundant can have no conception of a state of affairs where other people are willing to pay 20 cents for a little pailful of earth sufficient for the potting of one plant of medium size.

"I don't think there has ever been a time," said one of the clerks in a Broadway florist's house, "when we have had so many calls for earth for repotting of plants as we have had this fall. Those who have only a few plants, say one to a dozen, depend upon the nearest florist for their earth. Either there are more plants owned now than ever before or there is more repotting being done, for after taking care of our own stock we have been unable to furnish all the earth asked for. That is too bad, too, reckoning from a financial standpoint, for there is quite a nice profit realized from retailing dirt at 20 cents a pailful. We even went so far this fall as to raise the price to 30 cents, but they bought just the same.

"I notice that in the last day or two some enterprising man from up in the suburbs has hit upon a good scheme to supplant us in this branch of the business. I wonder that more people don't follow his example. There is certainly need for them. This man's method is very simple. He peddles dirt just as if it were fish or fruit or vegetables. He loaded a wagon with nice, rich earth, which he got for little or nothing up in the country, and then made a house-to-house canvass in the neighborhood where house plants are supposed to be popular. He retailed the load for ten to fifteen cents a pailful, and he assured me that the first day he started out on his new venture the whole lot was gone in a very short time. He has been in the business now for about two weeks and is doing well."—N. Y. Sun.

Vaccination in Tringganu.

The headman of one of the coast mukims in Tringganu is a firm believer in the efficacy of vaccination. He has ordered all his "anak buah" to undergo the ordeal, the place of the physician's knife being taken by a rusty parang. Every patient pays to the penghulu one dollar, two fowls and three gantangs of rice, with a further charge of two more gantangs of rice and another brace of fowls if the inoculation is successful. —Malay Mail.

Phenomenal.

Isaacstein—Dot's a funny failure of Cohen's.

Abrahams—Ach, yes! Dey say he couldn't even pay his debts if he vanted to.—Puck.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 12 DECEMBRE,

Propriété du Troisième District.

Cottages Double et Simple,

Nos 3045 et 3047 avenue St-Claude et No 1111 rue Féliciana,

Et deux emplacements de choix pour bâtir.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, le MARDI 12 décembre 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu, daté et signé le huit novembre 1899 par l'Honorable George H Théard, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en l'affaire intitulée Succession de Charles F. C. Rickert, No 59,725 du dossier de la susdite cour, à l'enchère publique il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 4 dans l'ilet No 28 compris entre les rues Claiborne (anciennement St Avid) Robertson (anciennement St Jean Baptiste), Féliciana et Clouet sur un plan fait par J. A. Puego, daté le 25 janvier 1841 et déposé en l'étude de Joseph Cuvellier anciennement un notaire de cette ville, ledit lot mesurant trente et un pieds de face à la rue Féliciana sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 401 borné par les rues St Claude (anciennement Bons Enfants), Marais, (anciennement Moralès), Féliciana et Clouet, désigné par la lettre A sur un devis et certificat d'arpentage fait par George de Armas, député voyer de ville, le 6ème jour de juillet 1899 et d'après lequel devis, ledit lot forme le coin des rues St Claude et Féliciana et mesure (44) quarante quatre pieds un pouce et quatre lignes de face sur l'avenue St Claude, sur une profondeur et face sur la rue Féliciana de (58) cinquante huit pieds, six pouces entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet qu'en dessus, contigu à la propriété ci-dessus décrite en second lieu et est désigné comme lot B, sur le susdit devis de de Armas, d'après lequel susdit devis, le dit lot B commence à une distance de (44) Quarante quatre pieds un pouce et quatre lignes du coin de la rue Féliciana et mesure (44) Quarante quatre pieds un pouce et Quatre lignes de face à l'avenue St Claude sur (58) Cinquante huit pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, contenant de chaque côté quatre chambre, allée de côté, cuve, trotteir briqueté, etc., et connu comme les Nos 3045-47 rue St. Claude.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet qu'au dessus, et dans le fond de la propriété décrite en second et troisième lieu, et désigné par la lettre C dans ledit devis de De Armas, d'après lequel devis ledit lot C commence à une distance de (58) cinquante-huit pieds six pouces du coin de l'avenue St Claude, et mesure (29) vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Feliciana sur (88) quatre-vingt huit pieds trois pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations qui s'y trouvent comprennent un cottage simple retiré de la rue, ayant galerie de devant, trois chambres, hangar, cuve, etc., et connu comme le No 1111 rue Feliciana.

Termes et Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes sur ladite propriété pour l'année 1899. Les Timbres du Revenu des Etats-Unis et aussi le coût de l'acte ou actes de vente devant être passé pardevant Busisière Rouen, notaire. Un dépôt de dix pour cent du prix adjugé devant être fait à l'encanteur au moment de l'adjudication.

11nov—11 12 19 26—déc 3 10 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 5 décembre.

Propriété du Troisième District,

DANS L'ILET BORNÉ PAR LA RUE LIBERAL, L'AVENUE DE LONDRES, ET LES RUES GENIUS ET NOUVELLE-ORLEANS.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau, No 629 rue Commune, MARDI, le 5 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre portant la date du 27 octobre 1899, issu et signé par l'Hon. N H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée succession de Marie Pierre et Alexandre Ancel-e, possédée, Nos 58,128 et 59,705 du docket de la susdite Cour, à l'enchère publique, il sera vendu la suivante décrite propriété, à savoir:

Deux certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet vieux No 39, sur un nouveau plan de la ville, borné par l'avenue de Londres, les rues Liberal, Genius et Nouvelle Orléans; ledits lots sont désignés par les Nos 5 et 6 d'après un plan fait par T. A. Puego, daté le 2 mai 1843 déposé en l'étude de J. Cuvillier, anciennement notaire. Lot No 5 mesurant 35 pieds de face à la rue Liberal sur cent cinq ans six pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne des lots 1, 2, 3 et 4.

Lot No 6 mesurant trente pieds de face à la rue Liberal sur cent soixante sept pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne du lot No 5 C. O. B. 56, to. 200 (Les mesures des lots sont irrégulières en profondeur et fond).

Les améliorations du lot No 5 comprennent une maison simple avec deux chambres, cabinet, galerie, citerne, etc., et connue comme No 1814, rue Libéral.

Les améliorations du lot No 6 comprennent une maison simple avec deux chambres, cabinet, cuisine galerie de côté, etc. Il y a aussi dans le fond du lot une autre maison avec trois chambres, cuisine, galerie, citerne, puits, etc.

Conditions—Comptant. Actes de vente devant être passés pardevant Thed. Deibel, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs et devant assumer le coût des timbres du Revenu de l'intérieur des Etats-Unis, dix pour cent de dépôt du prix de l'adjudication devant être fait à l'encanteur au moment de l'adjudication.

4 nov 4 5 12 19 26—déc 3 4 5

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur.

Maison de Choix en Bois

A deux étages avec mansarde. Ensemble avec la petite maison adjacente, portant les nouveaux numéros municipaux 811 et 813 rue Robin, entre les rues Chippewa et Annonciation et bornée par la rue Terpsichore. Succession de Jeremiah Lincoln No 59,904—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur, — Bureaux 636 Place Commerciale — Il sera vendu à l'enchère publique MARDI le 14 novembre 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 13 octobre 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre, désigné par le No deux dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Terpsichore et Robin, dans le faubourg Annonciation, ou Sacourse, Premier District de cette ville, et lequel mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Robin, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et privilèges qui s'y trouvent et y appartenant, d'après un devis on plan dressé par R. Surgi, ingénieur civil, daté le 29 de mai 1847, et annexé à un acte de S. W. Lewis, notaire, le 27 mars 1849, acq. le 12 février 1863 et mai 31 1860.

2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Terpsichore et Robin, mesurant 18' 11" 2 1/2"' de face sur la rue Robin sur 63' 11" 2"' de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de L. Surgi, ingénieur Civil, le 29 mai 1847. Acquis le 12 juin 1855.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en un on deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1899 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et les timbres du revenu de l'intérieur et devant déposer 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant O. W. Long, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 à date.

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1833-1835 rue Marais,

Entre les rues St-Antoine et Bourbon, maison à deux corps de logis.

Nos 1837-1839 rue Marais,

Encoignure de la rue Bourbon, Maison double à un étage.

No 1322 rue des Français,

Entre les rues Urquhart et Villeré, maison simple à un étage.

Succession de Jean Monlezun.

No 58,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — MERCREDI, le 15 novembre 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur Bureau et Bourse, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 octobre 1899 pour le compte de la dite succession.

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Union, Français, Urquhart et Girod, lequel lot de terre est la moitié du lot désigné dans le plan original du Faubourg Marigny par le No 154 de l'ilet No 21 et mesure 30 pieds de face à la rue des Français sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage simple avec 4 chambres et cuisine, cabinet, hall, citerne, etc. Loué $10. 0 par mois, une autre bâtisse dans le fond avec 3 chambres, 2 citernes, hangar à laver, etc., louée $7.00 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Urquhart, St-Antoine et Bourbon, désigné par la lettre X; ledit lot forme l'encoignure des rues Marais et Bourbon et mesure en mesure américaine, d'après ledit croquis, 29 pieds 4 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Bourbon entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double ayant 4 chambres et cuisine, citerne, hangar à laver, etc. Louée $16 par mois.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que la précédente décrite propriété désigné par la lettre "Z" et la touchant sur la ne Marais et mesure 32 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes. Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis avec 4 chambres, cuisines, citernes, hangar, etc., connue sous les numéros 1833-1835 rue Marais. Louée $16 par mois. Les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites sont vendues d'après le plan de D. E. Seghers daté le 4 octobre 1899.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans représenté par les billets des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur les dites propriétés, les actes devront contenir toutes les clauses habituelles, telles que le transfert des polices d'assurances et frais d'avocats en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du paiement des autres billets, ou une portion, fixant lesdits frais à 5 0/0 des susdits montants, l'acquéreur devra payer toutes les taxes dues pour l'année courantes 1899 ainsi que les timbres de l'Internal Revenue et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication afin de garantir la vente

Actes de ventes pardevant F. H. Forcelle notaire public, aux frais de l'acquéreur.

E. J. Méral, avocat

15 oct—15 22 29—nov 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double en Bois.

Nos 1918 et 1920 rue St-Antoine, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de George D. Thibaut.

No 60,083—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, — Placide J. Spear, encanteur — MERCREDI, 29 novembre 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU et BOURSE, No 813, rue Commune, entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 24 octobre 1899, au compte de ladite succession—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 906 borné par les rues Prieur, Johnson, Annette et St Antoine; ledit lot est désigné par la lettre E et mesure 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un cottage double en bois ayant deux chambres de chaque côté, cuve, latrines, etc., et portant les numéraux municipaux 1918 et 1920 rue St Antoine.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant la balance à un et deux ans à l'option de l'acquéreur, 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente, 10 pour cent d'honoraires d'avocats et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur est requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant Louis A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. R. Ker, avocat.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boutique et Résidence,

No 327 rue Franklin, entre les rues Conti et Bienville.

Succession d'Auguste Merle.

No 60,300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur—MERCREDI, 29 novembre 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813, RUE COMMUNE, entre les rues CARONDELET ET BARONNE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 23 octobre 1899, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Franklin, Trémé (ou Liberté), Bienville et Conti, désigné par le No sept sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 13 septembre 1858 et déposé en l'étude de Charles E Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No 50 du livre de plans No un; ledit lot de terre mesurant 23 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 107 pieds 2 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur sur le côté après la rue Conti; commune à celui ci et à d'autres lots, comme il est montré sur le devis annexé à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, le 19 mai 1883.

Les améliorations consistent en une boutique et résidence combinées, à un étage en bois, ayant magasin, 2 chambres, cuisine, citerne, latrines, etc., et portant le No municipal 327 rue Franklin.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant faire entre les mains de l'encanteur un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat comme argent de bonne foi pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Walter L. Gleason notaire, aux frais de l'acquéreur.

Robert Legier, avocat.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 29

S. Hernsheim vs The Independent Cotton Oil Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Emanuel Steinhardt, receveur dans cette affaire de ses recettes et débours pour le mois d'octobre 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinzelspiel & Hart, avcats.

10 nov—10 14 19.

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ELIZABETH LOTTA MURPHY, FEMME DE MILSON JORDAN LUCE,

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — No 59,793.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR, BUREAU (ancien) No 54 et 56 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Honorable Fred D. King, juge, daté et signé le 17 octobre 1899, à moi adressé je procéderais à la vente le MARDI, 28 novembre à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune à midi—

UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 2507 rue Bienville, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 329, borné par les rues Bienville, Conti, Rocheblave et Dorgenois désigné comme lot No 2 sur un plan dressé par J. Comuny, daté le 15 septembre 1884, et déposé au bureau de P. P. Labarre, ci-devant notaire public. Ledit lot commence à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Bienville et Rocheblave et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 100 pieds, étant la même propriété acquise par ledit Milson J. Luce, par achat de la Eureka Homestead Society, le 8 mars 1899, d'après l'acte de vente pardevant Emile J. Barnett, notaire public.

Conditions—Comptant: l'acquéreur, en sus et au-dessus du montant de son enchère devant assumer la dette due à la Eureka Homestead Society, et prendre six actions du fonds capital, décrites dans l'acte, payer les taxes courantes, si elles sont dues, les timbres du revenu intérieur sur l'acte de vente, et les frais de l'acte de vente pardevant B. Rouen, notaire public. L'acquéreur devra jouir de tous droits, sous les rapports, comme s'il avait été actionnaire ou acquéreur de la Homestead Society.

24 oct—24 25 29—nov 1 5 8 12 15 19 26 27 28

M. C. Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CINQ JOLIS LOTS

DANS LE

Troisième District.

En l'affaire de la Succession de James Larose.

No 59,916.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Divis on C.

PAR M. C. SMITH, Encanteur — Bureau No 334 rue Carondelet — le JEUDI, 7 décembre 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé le 3 novembre 1899 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C en l'affaire ci dessus intitulée, et numérotée il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir:

Cinq certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 643, borné par l'avenue St. Roch, les rues Espagne, Claiborne et Robertson, ledits lots étant désignés par les Nos 8, 9, 10, 15 et 16; ledits lots 8, 9 et 10 mesurant chacun 32 pieds de face à l'avenue St. Roch sur 105 pieds de profondeur; lot No 10 forme le coin de l'avenue St Roch et de la rue Claiborne, et lots Nos 15 et 16 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Espagne sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1899 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente et payer les actes incluant les timbres du revenu de l'intérieur, pardevant Fergus Kernan, notaire.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession d'Emma W. Usman—No 60,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR M. C. SMITH, Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet JEUDI le 7 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 2 novembre 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchères publique la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, connu comme ilet No 363 et borné par les rues Holly Grove, Apple, Nelson, et général Ogden, ayant une façade de 300 pieds sur chacune des deux rues.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1899 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, devant faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente et de payer pour les actes incluant les timbres du revenu de l'intérieur, pardevant Fergus Kernan, notaire.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

Jas A. Brennan et Fille.

LA RESIDENCE DOUBLE

à deux étages

Et emplacement d'affaires,

Coin des rues Ste. Mary et Rousseau.

Succession de Elizabeth Gorman.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 60,198.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, 21 novembre 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par JAS. A. BRENNAN & FILLE, Jas. A. Brennan, Encanteur, Bureau 630 rue Gravier, en vertu et conformément à un jugement de partage rendu le 10 octobre et signé le 16 octobre 1899 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, en cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Rousseau, St André et Bellecusse (maintenant Religieuse) désigné par lot No 3, formant le coin des rues Rousseau et Ste Marie et mesurant 34 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste Marie sur 88 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Rousseau et 88 pieds de profondeur sur l'autre ligne et 27 pieds 8 pouces et 4 lignes dans le fond, ensemble avec droit à une allée dans le fond, mesurant 12 pieds de largeur et ouverture sur la rue Rousseau. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois, comprenant magasin, salle à manger et